

Procès-verbal de l'Assemblée du 11 décembre 2023

Le Conseil général de Grancy régulièrement convoqué s'est réuni à la grande salle pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Lecture du PV du 30 octobre 2023
3. Budget 2024
4. Préavis n°4/2023 relatif au subventionnement des études musicales
5. Préavis n°5/2023 concernant le règlement de police
6. Communications municipales
7. Communications du bureau
8. Divers et propositions individuelles

Le Président, M. Serge Juillerat ouvre la séance à 19 h. Suite à une remarque de M. Comte concernant un membre du bureau également membre d'une commission, il s'est renseigné à la Préfecture qui a confirmé qu'il n'y avait pas de vice de forme puisque c'est le Président qui a choisi seul cette commission et que la personne ne s'est pas proposée elle-même. Dorénavant, les commissions seront constituées en concertation avec le Bureau in corpore.

1. Appel

Sur 91 membres 61 sont présents et 23 sont excusés.

M. le Président procède à l'assermentation de M. Yann Mages qui est remercié pour son engagement.

2. Lecture du PV

Le procès-verbal de l'Assemblée du 30 octobre 2023 est lu et approuvé avec une abstention.

3. Budget 2024

M. Michel Siegrist, syndic, donne quelques informations complémentaires à propos de certains points du budget que chacun a pu consulter avant l'assemblée.

La commission de gestion-finances par Mme Van Steenkiste rapporteuse propose d'adopter le budget tel que présenté. C'est à l'unanimité avec une abstention que l'assemblée accepte le budget 2024.

4. Préavis n°4 concernant les études musicales

Mme Widmer, Municipale, explique que ce subventionnement désormais obligatoire pour satisfaire la Loi sur les écoles de musique n'était pas encore en place à Grancy.

La Commission ad hoc par Mme Van Mesdag, rapporteuse, constate que ce projet correspond aux montants des communes avoisinantes et conseille d'adopter le préavis comme présenté.

Plusieurs membres s'étonnent du faible montant alloué. Ces montants sont de compétence municipale et pourraient donc être adaptés au besoin.

M. Fabrice Devantay estime que les subventions pourraient être exponentielles selon le nombre d'enfants par exemple.

Au vote, le préavis est adopté avec 2 avis contraires et 2 abstentions.

5. Préavis n°5 concernant le Règlement de Police

De nouvelles lois obligent le Règlement à être revu. La Municipalité a adapté à notre vie villageoise le Règlement type proposé par le Canton.

La Commission en charge par Mme Jungen, rapporteuse, propose d'adopter le préavis tel que présenté.

Il est précisé qu'un « établissement de jour » est donc un restaurant ouvert la journée et le soir, mais pas un bar ou une boîte de nuit.

Le préavis est adopté à l'unanimité avec une abstention.

6. Communications municipales et du Bureau

M. Henneberger, municipal :

Concernant la déchetterie communale, les chiffres sont stables.

Il rappelle encore et toujours les horaires à respecter pour le bien-être du voisinage !

La compostière de Surchaux est fermée mais peut être ouverte occasionnellement sur demande jusqu'en mars.

Il remercie M. Baumann et ses remplaçants MM. Chauvy et Etienne Devantay pour leur travail.

Il remercie également Mme Chollet pour les fleurs qui égaient notre village tout l'été.

Il rappelle la distribution des sapins et la traditionnelle soupe aux pois le samedi 16 décembre.

Mme Widmer, municipale :

La fête de Noël du village aura lieu mercredi 20 décembre à 19h30 à l'église avec la participation du Chœur d'hommes et des enfants. Un vin chaud sera servi ensuite.

M. Siegrist, syndic :

Cette fin d'année marque la mi-législature et c'est donc l'occasion d'un petit bilan :

- Le projet de déchetterie à la Corasse est en cours
- Le projet au battoir ayant été refusé, cette parcelle est à revaloriser
- Le plan des sous-sols communaux est à faire en 2024
- Le parking à la rte de la Léchère est terminé
- La STEP est en cours de mutualisation
- Le trottoir de la rte de Cottens est fait
- Le site internet de la commune est à jour
- Le réseau d'eau est en ordre et conforme

Il reste du travail pour la suite du mandat, soit : la réfection de la place de jeux pour les très nombreux enfants du village, la mise en place de la nouvelle Loi sur l'environnement actuellement en consultation, une réflexion globale à propos de la Place du village.

M. le syndic remercie ses collègues municipaux et tous ceux qui s'investissent pour la commune, particulièrement le très grand nombre de membres du Conseil général.

7. Communications du Bureau

Les prochains Conseils auront lieu le 17 juin et le 9 décembre 2024. M. le Président rappelle qu'il peut évidemment y avoir des conseils extraordinaires en cas d'objet à voter ou discuter rapidement.

8. Divers

Mme Bachmann demande si le magnifique trottoir de la rte de Cottens ne pourrait pas être prolongé jusqu'à Surchaux pour remplacer le trottoir de campagne.

M. Christian Devantay répond que la Municipalité peut bien étudier un projet dans ce sens mais que le prix d'un tel ouvrage est très élevé.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 20 h et invite chacun à la partager la fondue, en souhaitant à tous de belles Fêtes de fin d'année .

Le Président, S. Juillerat :

La secrétaire, G. Chabloz Brunet :



